

Image not found or type unknown



Commandement aux fins de saisie-vente

Par **arnaudroland**, le **20/10/2008** à **20:44**

Je viens de recevoir un commandement aux fins de saisie-vente. Qu'est-ce que c'est ? Que dois-je faire pour éviter de me faire saisir ? Suis vraiment en détresse. Merci de répondre.

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **23:44**

Cela signifie que vos biens vont être saisis par huissier, mis à part quelques affaires, un minimum, pour vous permettre de vivre, et que ces biens seront vendus en salle des ventes par "adjudication". Le fruit de la vente servant à payer vos créanciers.
Que faire pour l'éviter ?
Une seule solution : payer vos dettes.